

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

S²LO

DÉLIB. ID : 045-264509670-20260306-03_26-BF

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



SEANCE DU 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Semoy.

Nombre des membres en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil d'Administration :

Présents : Laurent BAUDE - Philippe RINGUET - Elisabeth GUEYTE - Martine AIME - Sylvie BERCEGEAY - François-Xavier CHARBONNIER - Jacqueline PAVARD - Ginette LINGER

Absents excusés : Sana CHELDA - Isabelle LEROUX - Imed ED DOUKANI

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jacqueline PAVARD

Administrateurs en exercice :	11
Administrateurs présents :	8
Pouvoir :	
Ont voté :	
Pour	8
Abstention	

03/26 – BUDGET DU CCAS – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président présente les propositions du budget primitif 2026.

Ceci étant exposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le Budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Semoy résumé comme suit :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	189 470.00 €	1 106.04 €
Recettes	189 470.00 €	1 106.04 €

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans

Fait à Semoy, le 28 novembre 2025

Le Maire, Président du CCAS

Laurent BAUDE